

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2016 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
30 juin 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

4^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-
Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M.
TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ
Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,
M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT
Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme PANO-WENTZEL Marylène,
M. FOUCAL Olivier.

Objet : Festivités 30^{ème} anniversaire du
Jumelage avec Kuppenheim :
remboursement des repas des
officiels.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. PIERRAT Benoît
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 77/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Dans le cadre des festivités du 30^{ème} anniversaire du jumelage avec la
ville allemande de Kuppenheim ; qui se sont déroulées les 18 et 19 juin 2016, Madame Marie
VINCENT, Adjointe déléguée, propose au Conseil Municipal d'indemniser les associations « Les
Troubadours de Beauregard », « l' Union Sportive Raonnaise », « la Société Carnavalesque de
Raon l'Étape » et « les PoOlettes » qui ont confectionné et servi des repas aux officiels.
L'indemnisation se fera sur présentation par les dites-associations d'un état détaillé des repas et
boissons servis.

Et de compléter la délibération n° 42/2016 du 19 avril 2016 qui créait
la régie de recettes pour les festivités du 30ème anniversaire de jumelage avec Kuppenheim, en
ajoutant aux droits d'installation des marchands et du manège, l'encaissement des « écocup »
achetés par la Mairie ; vendus 1 € l'unité.

Ayant entendu ces explications, le Conseil Municipal en délibère et à
l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Décide du remboursement des associations ci-dessus mentionnées qui ont confectionné et
servi les repas des officiels ; sur justificatifs détaillés de dépenses. La dépense sera imputée à
l'article 62878, fonction 025 du budget communal 2016.
- Autorise l'extension de la régie de recettes créée pour les festivités du 30^{ème} anniversaire du
jumelage avec Kuppenheim à l'encaissement des « écocup » vendus 1 € l'unité.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

